



2022-94

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux le 28 octobre à 18h45  
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
Présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Votants : 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.  
Date de la convocation : 18/10/2022  
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laëtitia PRADINES,  
Danièle VALLERY, Christine SIMON, Serge ABOULIN,  
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,  
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Christiane PAUZON, Thierry SOLEILHAC,  
Christian GIRARD, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,  
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME  
Excusés :  
Gilles Audras qui a donné procuration à Franck PAILLON

**OBJET : ACQUISITION FONCIERE**

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle AI 373 d'une surface de 443 m<sup>2</sup>, au prix de 25000 €, appartenant à l'indivision CHALENDARD Marie-Louise, BARD Mireille et SIMON Christine. Cette parcelle est située au droit de la place de la Naute, dans le bourg, et permettrait notamment d'augmenter la surface de stationnement de la dite place. L'élue intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote et a quitté la séance lors de l'étude de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour :

- VALIDE l'acquisition de la parcelle AI 373 au prix de 25 000 € ;
- AUTORISE monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 28/10/2022  
Pour extrait certifié conforme

